DÉPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
LARGENTIERE

Effectif légal du conseil municipal
7

COMMUNE :
DOMPNAC

Communes de moins de 1 000 habitants

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :
1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction[1]	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	Mme	LASTELLA CAROLE	28/09/1983	18/05/20	46
Premier adjoint	Mme	DELESTANG EMMANUELLE	07/09/1969	18/05/20	48
Deuxième adjoint	M.	BERGER SEBASTIEN	05/06/1977	18/05/20	48
Conseiller Municipal	M.	RENAULT André	20/08/1955	18/05/20	47
Conseiller Municipal	M.	BERTOLOTTI Samuel	23/09/1978	18/05/20	47
Conseiller Municipal	M	TIRELLI Jean	29/03/1951	18/05/20	46
Conseillère Municipale	Mme	ROUSSEAU Viviane	28/02/1953	18/05/20	46

Cachet de la mairie :

MAIRIE DE DOMPNAC 07 Ardèche

Certifié par le maire,
A, le Dompnac, le 28 mai 2020

[1] Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.